

APERÇU DE NOTRE TRAVAIL DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE





DROIT DE L'ÉNERGIE

Les activités du groupe du droit de l'énergie de Stikeman Elliott s'étendent à l'ensemble des secteurs canadiens du pétrole et du gaz, de l'électricité et des énergies renouvelables. Le groupe prête conseil aux intervenants de tous les secteurs du marché de l'énergie, notamment les fournisseurs, promoteurs et distributeurs d'électricité ainsi que les organismes de réglementation. Notamment, notre bonne connaissance des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, des services publics et des organismes de réglementation nous permettent d'offrir à nos clients un service efficace et de la plus haute qualité fondé sur notre excellente compréhension des questions de droit et de politiques gouvernementales en cause dans chaque marché. Nous avons établi un solide réseau de relations avec ces entités, ainsi qu'avec les plus éminents consultants de l'industrie, ce qui nous permet d'assurer une résolution sans heurts de problèmes et la conclusion réussie d'opérations dans ce secteur.

Le cabinet a été reconnu comme un chef de file au Canada dans le secteur de l'énergie. Des répertoires juridiques internationaux, comme le *Guide to the World's Leading Lawyers for Business* de Chambers Global et le *PLC Which Lawyer?* ont fait état de l'excellence du groupe du droit de l'énergie de Stikeman Elliott. Le *Canadian Legal Expert Directory* mentionne que le cabinet a été « recommandé à plusieurs reprises » dans l'industrie. Ces répertoires, ainsi que l'édition de *The Best Lawyers in Canada* et du *Guide to the Leading 500 Lawyers in Canada* de Lexpert/American Lawyer, ont souligné le mérite individuel des avocats du groupe.

« Ce groupe **sait aborder** à la fois les questions de transaction et de réglementation en matière d'énergie. »

CHAMBERS GLOBAL

Entrevue avec un client

Groupe du droit de l'énergie

Le groupe du droit de l'énergie de Stikeman Elliott, qui arrive en tête de palmarès dans ce domaine au Canada, fait partie des meilleurs conseillers juridiques au pays dans le secteur de l'énergie renouvelable. Un vaste éventail de clients, notamment des promoteurs, des acquéreurs, des fournisseurs et des entités s'occupant de financement, sont tributaires de l'expérience de notre groupe en matière de promotion, de construction, de processus d'acquisition d'énergie et d'approvisionnement en énergie, d'immobilier et de crédit-bail, de financement par emprunt et par capitaux propres, de fusions et acquisitions, de fiscalité (notamment les stimulants gouvernementaux visant certains projets d'énergie renouvelable), d'approbations environnementales et de processus de réglementation connexes. Nous avons participé à des projets de développement dans les secteurs de l'énergie renouvelable (énergies solaire, éolienne, hydro-électrique, de biomasse et valorisation énergétique des déchets) et de l'énergie conventionnelle, y compris les projets de cogénération. Nous avons prêté conseil relativement à des contrats de construction et à des approbations d'organismes de réglementation pour l'aménagement de nouvelles installations, des crédit-baux, des questions municipales, environnementales ou touchant l'utilisation des terrains et l'octroi de permis, de même qu'à des contrats d'approvisionnement et à des conventions d'achat d'énergie et de financement. En tant que cabinet offrant des services complets en droit des affaires, nous fournissons à nos clients du domaine de l'énergie les conseils dont ils ont besoin en matière d'impôt, de droit du travail, de gouvernance d'entreprise, de technologie et de propriété intellectuelle.

Nous avons acquis une connaissance approfondie des processus d'approvisionnement en énergie en Ontario à titre de conseillers auprès de l'Office de l'électricité de l'Ontario (OÉO), dans le cadre d'un appel d'offres visant un approvisionnement de 500 MW en énergie renouvelable, et auprès d'une variété d'éventuels soumissionnaires, promoteurs et producteurs d'énergie indépendants dans le cadre de plusieurs appels d'offres en matière d'approvisionnement en électricité. Nous avons conseillé des soumissionnaires dans le cadre d'appels d'offres de l'OÉO qui se sont traduits par des contrats d'approvisionnement en énergie propre et des accords d'approvisionnement accéléré en énergie propre, un appel d'offres pour un système thermique et électrique combiné, un appel d'offre pour l'approvisionnement en énergie renouvelable et des soumissions dans le cadre du programme d'offre standard en matière d'énergie renouvelable. De plus, nous avons représenté l'OÉO dans le cadre du processus d'approvisionnement du réseau d'électricité intégré. Dans l'ensemble, cette expérience nous a permis d'acquérir une connaissance approfondie des processus d'approvisionnement ainsi que des besoins des soumissionnaires et du réseau d'électricité.

Le cabinet possède une expérience approfondie des marchés de l'électricité au Canada. En Ontario, en plus d'avoir représenté l'OÉO tel que décrit ci-dessus, nous avons travaillé avec bon nombre d'importants intervenants, dont la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, la Commission de l'énergie de l'Ontario, des producteurs, des distributeurs locaux, des municipalités et des intermédiaires financiers. Nous avons fait équipe avec l'Office de l'électricité de l'Ontario pour présenter des séminaires sur la *Loi sur l'énergie verte* et nous avons conseillé des clients relativement à leur participation au programme de tarification FIT (Feed-In Tariff) de l'Ontario. En Alberta, nous avons représenté ENMAX, le service public d'électricité de Calgary, dans le cadre de projets d'énergie renouvelable, et nous avons

plaidé devant l'Alberta Energy and Utilities Board, l'Environmental Appeal Board de l'Alberta et le Surface Rights Board de l'Alberta afin d'obtenir des approbations de ces organismes de réglementation pour des projets énergétiques. En Colombie-Britannique, un de nos associés du bureau de Vancouver siège au conseil d'administration de BC Hydro et nous avons travaillé sur bon nombre d'opérations de financement de projets dans le secteur de l'hydro-électricité. Les avocats de nos différents bureaux ont également plaidé devant l'Office national de l'énergie et la Federal Energy Regulatory Commission.

Stikeman Elliott a en outre représenté le Comité d'établissement des règles du marché de l'Ontario, comité chargé d'établir une structure pour la déréglementation du marché de l'électricité de la province. Cet important mandat, qui a été attribué au cabinet à la suite d'un appel d'offres, consistait notamment à prodiguer des conseils relatifs à la Loi de 1998 sur l'électricité et à la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario (les lois clés de la déréglementation).

La clientèle de Stikeman Elliott est établie au Canada et à l'étranger, ainsi, en plus de servir nos clients canadiens, notre groupe en droit de l'énergie offre également des services juridiques à une foule d'entreprises américaines et européennes relativement à leurs structures juridique et fiscale et à leur recherche d'occasions d'affaires dans ce secteur.

Partenariats dans l'industrie

Le groupe national du droit de l'énergie de Stikeman Elliott a conclu une entente de services de consultation avec la Power Advisory LLC, l'entreprise qui compte parmi ses directeurs Jason Chee-Aloy, ex-directeur, approvisionnement d'énergie auprès de l'Office de l'électricité de l'Ontario. Cette entente nous permet d'offrir des conseils stratégiques à nos clients sur les possibilités d'affaires du marché de l'énergie ainsi qu'un aperçu du programme de tarification FIT (Feed-in Tariff) sur l'énergie renouvelable de l'Ontario et ses exigences d'inscription, et d'autres précieux conseils touchant tous les aspects du secteur de l'électricité du Canada.

Plus récemment, l'objectif principal de M. Chee-Aloy était de diriger les activités d'élaboration, de consultation et de mise en place du premier programme complet d'énergie renouvelable en Amérique du Nord, le programme de tarification FIT (Feed-In Tariff), de même que l'établissement des règlements et des tarifs du programme FIT/microFIT et la rédaction des contrats. Le programme FIT a été lancé avec succès le 1^{er} octobre 2009. Jusqu'à présent, l'Office de l'énergie de l'Ontario a reçu plus de 15 000 demandes d'inscriptions aux programmes FIT et microFIT, totalisant plus de 10 000 MW.

Expérience dans le domaine de l'énergie renouvelable

Stikeman Elliott a récemment représenté les sociétés suivantes ou s'est vu confier les mandats ci-après :

- **L'Office de l'électricité de l'Ontario**, dans le cadre de la négociation d'un accord d'investissement dans le secteur de l'énergie verte avec **Samsung C&T Corporation** et **Korea Electric Power Corporation**.
- **L'Office de l'électricité de l'Ontario**, dans le cadre de son processus d'acquisition de 500 MW d'énergie renouvelable (RES III).
- **L'Office de l'électricité de l'Ontario** dans l'établissement du plan pour le réseau d'électricité intégré, y compris dans le cadre de sa demande devant la Commission de l'énergie de l'Ontario, le processus d'approvisionnement et les ententes d'achat d'énergie.
- Divers **clients du secteur de l'énergie**, d'entreprises en démarrage à grandes entreprises, relativement à leur participation au programme de tarification FIT (Feed-In Tariff) de l'Ontario.
- **Sithe Global Power, LLC**, dans le cadre de la présentation de deux soumissions en réponse à l'appel d'offres du gouvernement pour un projet d'énergie propre de 2 500 MW, et par la suite, dans le cadre de négociations bilatérales avec l'Office de l'énergie de l'Ontario relativement à l'un des projets.

Énergie solaire

- **SunPower Corporation**, dans le cadre de son entrée sur le marché canadien et de la construction de centrales solaires en vertu du programme standard - Énergies renouvelables (RESOP) et de son entente visant la conception, la construction et l'exploitation d'un projet d'énergie solaire de 20 MW d'une valeur de 130 millions de dollars pour le compte du Fonds de revenu Macquarie énergie et infrastructure.
- **EDF EN Canada Inc.**, une filiale d'EDF Énergies Nouvelles, dans le cadre du financement de cinq centrales d'énergie solaire en Ontario totalisant 50 MW, et du développement et financement d'autres projets solaires dans la province en vertu des programmes RESOP et FIT.
- Une **entreprise d'énergie solaire américaine**, relativement à ses devoirs de diligence raisonnable pour le projet d'achat d'un promoteur d'énergie solaire ayant près de 30 projets à divers stades de développement en Ontario.
- **Morgan Stanley** dans le cadre de son entrée dans le domaine de l'équipement en énergie solaire sur toiture en Ontario, dans le cadre du programme FIT de l'Ontario.

- De nombreux **promoteurs de projets d'énergie solaire pressentis**, relativement à leur demandes dans le cadre du programme FIT, à l'interprétation du contrat FIT et à des questions connexes.
- Une **entreprise d'énergie solaire américaine**, dans le cadre de sa pénétration du marché canadien pour répondre aux exigences de l'Ontario relativement à la teneur nationale des projets d'énergie renouvelable.

Énergie éolienne

- **Competitive Power Ventures**, relativement à son investissement dans des projets d'énergie éolienne au Canada.
- **Eolia Renovables de Inversiones**, une société espagnole cotée en bourse qui construit des centrales d'énergie éolienne et solaire, dans le cadre de la construction de six sites d'énergie éolienne en Ontario.
- **BBVA**, dans le cadre du prêt qu'il a accordé au projet Glen Dhu de Shear Wind relativement à la construction d'un parc éolien de 62,1 MW situé en Nouvelle-Écosse.
- **BNP Paribas** à titre de conseiller du prêteur dans le cadre du financement sans recours de quatre parcs éoliens en cours de développement par Boralex Inc. dans le sud de l'Ontario, d'une puissance installée totale de 40 MW.
- Conseiller du prêteur dans le cadre du financement de deux parcs éoliens en développement par un **producteur d'électricité indépendant en Alberta**, d'une puissance totale de 450 MW.
- Un **important promoteur d'énergie renouvelable américain** qui a acheté les actifs d'un promoteur canadien et qui développe les plans de ce dernier relativement à environ deux douzaines de projets éoliens d'un bout à l'autre du Canada.
- Une **grande entreprise d'énergie solaire étrangère**, relativement à ses devoirs de diligence raisonnable pour le projet d'achat d'un important promoteur d'énergie éolienne ayant de nombreux projets à divers stades de développement d'un bout à l'autre du Canada.
- Les **baillleurs de fonds et fournisseurs de valeurs refuge** pour des sociétés en commandite, dans l'élaboration de quatre parcs éoliens en Ontario, en vertu du programme standard – Énergies renouvelables (RESOP).
- Les preneurs fermes dans le cadre du placement par voie de prospectus de parts de société en commandite d'un capital de 77 millions de dollars de **SkyPower Wind Energy Fund LP** pour financer partiellement la construction d'un projet d'énergie éolienne de 201 MW près de Rivière-du-Loup (Québec).
- L'un des **plus grands fabricants d'éoliennes** au monde, dans le cadre de l'élaboration du cadre juridique nécessaire à la gestion de ses activités canadiennes au Québec, en Ontario, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba.
- **FC Windenergy** dans son acquisition du parc éolien Arthur.
- **ARC Energy Venture Fund 3**, dans le cadre de sa vente de Canadian Renewable Energy Corporation, entreprise ontarienne œuvrant dans le développement écologique de parcs éoliens et de centrales au fil de l'eau, à Canadian Hydro Developers, Inc., au montant de 12 millions de dollars.
- Un **promoteur d'énergie renouvelable espagnol**, dans le cadre de l'acquisition d'un parc éolien dans l'Ouest canadien.
- **Good Energies Investments BV**, le plus important actionnaire parmi les sociétés affiliées à SUEZ Energy North America, dans le cadre de son acquisition de l'entreprise canadienne de développement d'énergie éolienne Ventus Energy Inc., au montant de 124 millions de dollars.
- **PPM Energy**, filiale de ScottishPower, l'un des plus importants promoteurs d'énergie éolienne en Amérique du Nord, dans le cadre de divers projets éoliens dans l'Ouest canadien.
- **Elecnor, S.A.**, dans le cadre de la construction d'un parc éolien de 100 MW au Québec.
- Les preneurs fermes dans le cadre du placement par voie de prospectus de parts de société en commandite d'un capital de 65 millions de dollars de **AirSource Power Fund I LP** pour financer des investissements dans des entités qui prévoient construire et exploiter un projet éolien de 99 MW près de St. Leon (Manitoba).
- **Pacific Hydro Limited** dans le cadre de son acquisition d'actions de Western Wind Energy Corp.
- **InvestEco Private Equity Fund, L.P.**, relativement aux prêts qu'elle a accordés à Schneider Power Inc., promoteur ontarien d'énergie éolienne, en contrepartie d'options visant des actions ordinaires et de débentures convertibles permettant la conversion du prêt en titres de participation.
- **ENMAX Corporation**, le service d'électricité de la ville de Calgary, relativement au développement, à la construction et à la mise en service, par ENMAX et son coentrepreneur, du parc éolien de 75 MW situé à McBride Lake, dans le sud de l'Alberta.
- **ENMAX Corporation**, dans le cadre des négociations de sa coentreprise avec Vision Quest WindElectric Inc., pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien d'une valeur de 100 millions de dollars, situé près de Fort McLeod (Alberta), ainsi que pour la mise en œuvre des travaux de construction connexes, l'approvisionnement des équipements et les accords d'exploitation.
- **AltaGas Income Trust**, dans le cadre de sa coentreprise avec Greenwing Energy visant à développer des projets éoliens au Canada.
- **Algonquin Power Income Fund**, dans le cadre de sa réponse à l'appel d'offres d'Hydro-Québec concernant des projets d'énergie éolienne, ainsi que de la négociation de baux fonciers auprès des propriétaires de terrain;

Hydro-électricité

- **Beaver Power Corporation**, dans le cadre de la vente de ses quatre centrales hydro-électriques dans le Nord de l'Ontario, à Brookfield Power.
- Les syndicats de prêteurs des financements visant les projets de centrales hydroélectriques au fil de l'eau de **Mamquam** (58 MW) et d'**Ashlu Creek** (50 MW) en Colombie-Britannique.
- La **Caisse de dépôt et placement du Québec**, dans le cadre de sa co-entreprise avec Abitibi-Consolidated Inc. visant les centrales hydro-électriques ontariennes de cette dernière, créant ainsi la Société en commandite ACH.
- Les emprunteurs, dans le cadre des financements visant les projets de centrales hydroélectriques au fil de l'eau de **Rutherford Creek** et de **McNair Creek** en Colombie-Britannique.
- **Projet Hydro Harrison**, à titre de conseillers auprès des preneurs fermes, dans le cadre de l'émission d'obligations de premier et de second rangs, d'une valeur de 518 millions de dollars, par Harrison Hydro Finance Inc., la première émission d'obligations assorties d'une assurance mono-produit au Canada, afin de financer six centrales hydro-électriques au fil de l'eau en Colombie-Britannique.
- **Primary Power**, dans le cadre de l'acquisition de Drayton Valley Power, un fonds de production d'énergie situé en Alberta, et du financement s'y rapportant. Le fonds détenait à la fois une centrale alimentée à la biomasse et des installations hydroélectriques et a cédé ces dernières au Algonquin Power Income Fund en même temps que l'acquisition et le financement;
- Un **producteur d'énergie hydro-électrique**, relativement aux récents changements apportés à la loi de la province de Terre-Neuve-et-Labrador en matière de droits relatifs à l'eau.
- **Une société canadienne**, dans le cadre de la demande et de l'interprétation de son contrat d'approvisionnement en électricité avec une entreprise de services publics provinciale, et relativement à des questions touchant l'entente de gestion de l'eau nécessaire pour la poursuite du développement d'une centrale hydro-électrique dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador.
- De nombreux **prêteurs à des promoteurs de centrales hydroélectriques indépendants** relativement à des ententes d'achat d'énergie avec Ontario Hydro dans les années 1980

Centrales alimentées à la biomasse et par la combustion de déchets

- Les prêteurs du projet **Pickering methane**.
- **Incinérateur intégré de Brampton**, relativement à toutes ses phases de financement.
- **Sithe Global Power**, pour son projet de cogénération, qui consiste à utiliser la chaleur et les gaz résiduels d'un grand fournisseur industriel.

- Dans le cadre d'un appel d'offres pour un **projet de biomasse** en Colombie-Britannique exigeant une maîtrise des dispositions standard des contrats en biomasse ainsi qu'une bonne connaissance des implications économiques de ce projet pour les services publics et les promoteurs.
- **Enerkem Inc.**, une société québécoise utilisant des déchets (ordures municipales, vieux poteaux électriques en bois, etc.) dans son procédé de gazéification en vue de produire des biocarburants tels que le méthanol et l'éthanol.

Systèmes d'énergie centrale

- La création d'une coentreprise de système d'énergie centrale entre **Gaz Métro** et **Dalkia Canada**, afin de chauffer et d'alimenter en électricité les grands édifices du centre-ville de Montréal.

Autres sources d'énergie renouvelable

- **Island Cogeneration**, dans le cadre d'un projet de prêt sans-recours de 160 millions de dollars relatif au financement de son usine de coproduction à cycle combiné alimentée au gaz de 270 MW située en Colombie-Britannique.
- **Calgary Energy**, dans le cadre d'un projet de prêt sans-recours de 300 millions de dollars relatif au financement de son usine de production à cycle combiné alimentée au gaz de 300 MW située en Alberta.
- **Brighton Beach**, dans le cadre du financement obligataire privé et du financement par emprunt à terme, d'une valeur de 403 millions de dollars, de son **projet énergétique alimenté au gaz de 580 MW** situé près de Windsor, en Ontario.
- L'arrangeur, dans le cadre d'un **projet d'usine de coproduction alimentée au gaz** parrainé par un important centre de santé de l'Ontario.
- L'arrangeur, dans le cadre du **financement d'un projet d'usine de ressources énergétiques** comportant des éléments de financement structuré, d'une valeur approximative de 800 millions de dollars.
- **Moses Lake Ethanol LLC**, relativement au développement du projet d'usine d'éthanol de Moses Lake.
- **Upper Canada Ethanol**, dans le cadre d'un projet de construction d'une usine d'éthanol de 105 millions de gallons.
- Le prêteur subordonné relativement à l'établissement d'une facilité de crédit de 405 millions de dollars pour **GreenField Ethanol Inc.**
- **IBM Canada** dans le cadre de la négociation d'une convention d'approvisionnement en éthanol avec Suncor Energy Ltd.



Stikeman Elliott a été reconnu par les répertoires juridiques nationaux et internationaux comme un chef de file canadien en droit des affaires

N°1

d'après le nombre de nos avocats classés en fusions et acquisitions, en financement des entreprises et en droit des sociétés et des affaires par le répertoire Lexpert/American Lawyer.

N°1

d'après le nombre de nos avocats classés en fusions et acquisitions, en financement des entreprises, en droit des sociétés et des affaires par le répertoire Lexpert.

N°1

dans les classements de Best Lawyers, en fusions et acquisitions, en valeurs mobilières, en droit des sociétés et en arbitrage international.

Classé au premier échelon en droit des sociétés, en fusions et acquisitions et en financement des entreprises dans la publication *The World's Leading Lawyers* de Chambers Global ainsi que dans le guide *IFLR 1000* du *International Financial Law Review*.

« C'est sans conteste le meilleur cabinet d'avocats en droit des affaires au pays... Ils offrent d'excellents conseils axés sur les résultats et son extrêmement minutieux et fiables. »

IFLR1000
Entrevue avec un client

À propos de Stikeman Elliott

Stikeman Elliott est l'un des chefs de file des cabinets d'avocats canadiens et a des bureaux à Montréal, Toronto, Ottawa, Calgary et Vancouver, ainsi qu'à New York, Londres et Sydney. Le cabinet est reconnu comme un chef de file canadien dans chacun de ses domaines de pratique principaux, soit le financement d'entreprises, les fusions et acquisitions, le droit des sociétés et des affaires, le droit bancaire, le financement structuré, le droit immobilier, le droit fiscal, l'insolvabilité, le droit de la concurrence/antitrust, le droit de l'emploi et le litige commercial, et ses services sont régulièrement retenus par des sociétés canadiennes et internationales oeuvrant dans des secteurs d'industrie très diversifiés, notamment les services financiers, l'assurance, la technologie, les télécommunications, le transport, la fabrication, le droit minier, l'énergie, l'assurance, les infrastructures et le commerce de détail.

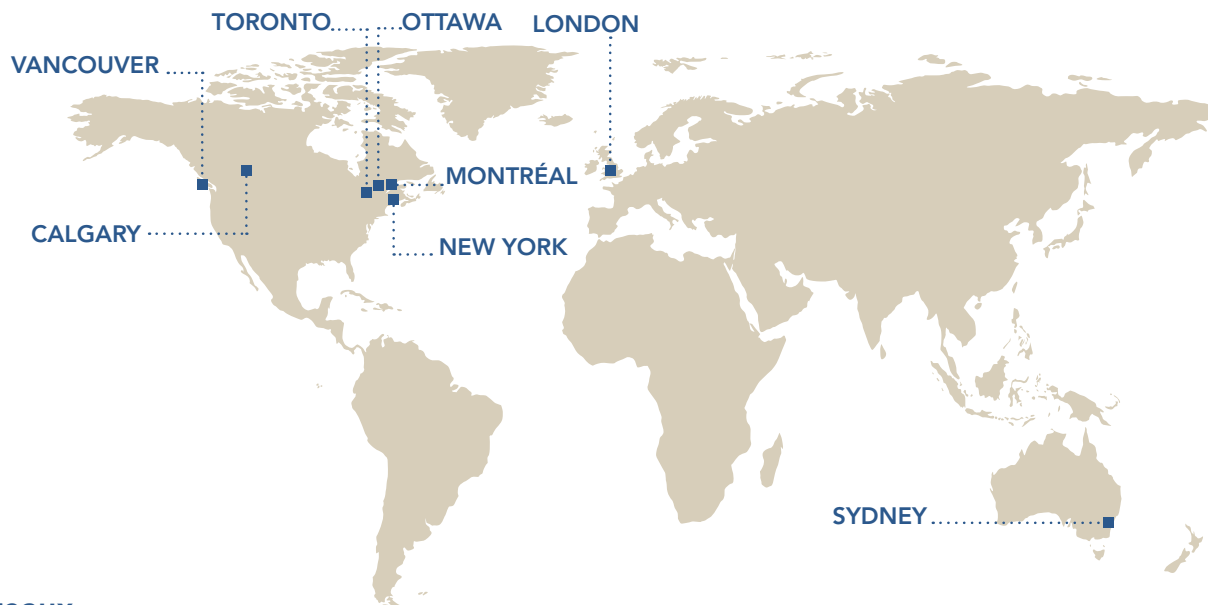
Les bureaux canadiens du cabinet sont les chefs de file dans leur province respective et possèdent un vaste savoir-faire transfrontalier. De plus, Stikeman Elliott a été le premier cabinet canadien à ouvrir des bureaux à Londres et à New York, et a acquis une expérience approfondie aux États-Unis, en Europe, en Chine, en Asie du Sud et du Sud-Est ainsi qu'en Amérique latine, dans les Antilles et en Afrique. Parmi nos 500 avocats figurent de nombreux chefs de file en droit des affaires et certains des plus éminents avocats plaideurs au Canada, et grâce à notre vaste savoir-faire couvrant des champs de pratique variés, nos clients profitent des conseils d'experts et de la grande efficacité de nos équipes composées d'avocats de tous les niveaux. Le cabinet a également investi largement dans des systèmes de gestion du savoir et de gestion de projets à la fine pointe de la technologie afin de s'assurer que nos clients reçoivent les meilleurs conseils qui soient.

Le groupe national du litige du cabinet, dont les domaines de spécialité comprennent les recours collectifs, les litiges en valeurs mobilières, l'antitrust et les restructurations a été classé parmi les trois meilleurs en litige commercial au Canada par le magazine Lexpert. Le cabinet est également reconnu pour ses compétences approfondies en matière de réglementation et notamment au chapitre des relations gouvernementales grâce à son bureau d'Ottawa.

Stikeman Elliott a été nommé : l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada de 2009 à -2011; l'un des meilleurs employeurs au Canada pour la diversité et l'un des meilleurs employeurs pour les nouveaux Canadiens pour 2010 (par Mediacorp en partenariat avec le magazine Maclean's); l'un des 50 meilleurs employeurs de la région du Grand Toronto pour 2010 (par le Toronto Star); et l'un des « 30 plus verts » parmi les employeurs canadiens les plus écologiques (par Hewitt Associates, en partenariat avec les magazines Maclean's et Canadian Business). En 2009, Stikeman Elliott était le premier cabinet d'avocats national à obtenir la certification de carboneutralité.



STIKEMAN ELLIOTT S.E.N.C.R.L., s.r.l.
carboneUTRE
DEPUIS 2008



Nos Bureaux

Les bureaux canadiens de Stikeman Elliott sont situés dans les grands centres d'affaires et financiers du pays, soit à Montréal, Toronto, Ottawa, Calgary et Vancouver. À l'extérieur du Canada, notre réseau de bureaux offre une représentation complète aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans la région de l'Asie-Pacifique. Notre expérience inégalée à l'échelle internationale nous permet de servir nos clients peu importe où ils font affaire.

Toronto

Le bureau de Toronto de Stikeman Elliott offre une pratique axée principalement en droit des sociétés et en droit des affaires qui se concentre surtout sur les opérations. Parmi les avocats du cabinet de Toronto, on compte un bon nombre des plus éminents spécialistes des domaines des fusions et acquisitions, des valeurs mobilières, du droit bancaire, du financement structuré, de l'insolvabilité, de la fiscalité, de l'immobilier, de la concurrence, de l'emploi, des régimes de retraite, de la technologie, de l'impartition, du droit minier et du droit de l'électricité. Le groupe de litige du bureau de Toronto est grandement reconnu pour ses réussites en litige commercial, plus particulièrement en valeurs mobilières, dans la défense de recours collectifs et dans les cas complexes d'insolvabilité et de restructuration. Le savoir-faire en opérations transfrontalières et en litige du cabinet de Toronto est bien connu et ce bureau compte un bon nombre de grandes entreprises et institutions financières d'envergure mondiale parmi ses clients

Montréal

Le bureau de Montréal de Stikeman Elliott est l'un des cabinets juridiques les plus florissants et respectés de cette ville. Ses spécialités sont les fusions et les acquisitions, les valeurs mobilières, le droit bancaire, les restructurations financières transfrontalières, la fiscalité et les opérations sur les marchandises à l'échelle internationale, le droit immobilier, le droit environnemental, la propriété intellectuelle, la technologie de l'information, le transport, le droit des assurances et le droit de l'emploi. Le groupe de litige du bureau de Montréal est généralement reconnu comme l'une des meilleures équipes en litige commercial au Québec. Le savoir-faire de Stikeman Elliott en droit civil et dans les opérations commerciales intéresse particulièrement les organismes qui exercent leurs activités au Québec ou dans d'autres territoires dotés d'un système juridique fondé sur le droit civil codifié, tels que l'Europe centrale, l'Europe orientale et l'Amérique du Sud. La majorité du travail effectué par le bureau de Montréal porte principalement sur des activités internationales.

Calgary

Le bureau de Calgary compte plus de 50 avocats dont bon nombre figurent parmi les meilleurs en Alberta. Fondé en 1992, ce bureau entretient une pratique du droit des affaires axée sur les fusions et acquisitions, les valeurs mobilières, le droit immobilier, les coentreprises, le financement de projets, le financement structuré, le droit fiscal, le droit de l'emploi et du travail et le droit bancaire. Le bureau de Calgary profite également d'une dimension internationale considérable, prodiguant des conseils sur les placements étrangers dans les secteurs canadiens de l'énergie et le commerce transfrontalier de ressources énergétiques. De plus, le groupe de litige commercial du bureau de Calgary est reconnu pour sa pratique en matière de réglementation des secteurs du pétrole et du gaz et de l'électricité. Le bureau de Calgary a récemment reçu deux prix pour son engagement au sein de la communauté.

Vancouver

Le bureau de Vancouver de Stikeman Elliott, qui célébrait ses vingt ans en 2008, compte parmi ses rangs certains des meilleurs avocats en Colombie-Britannique pratiquant dans les domaines des fusions et acquisitions, des valeurs mobilières, du droit bancaire, du litige et de l'immobilier. Nos avocats en droit des sociétés gèrent les dossiers locaux et tirent profit du savoir-faire que les avocats des autres bureaux de Stikeman Elliott ont acquis dans les dossiers d'envergure nationale et internationale. Nous possédons l'un des plus éminents groupes en développement immobilier et en acquisitions de la Colombie-Britannique, et notre groupe de litige a représenté tous les paliers du gouvernement et offre une vaste gamme de services de règlement de différends commerciaux et de représentation, y compris un savoir-faire impressionnant en recours collectifs. Notre groupe d'avocats très expérimentés oeuvre également dans les domaines des partenariats public-privé, du développement d'infrastructures et du financement de projets. Le bureau de Vancouver est fortement axé sur les opérations transfrontalières et agit comme portail canadien du cabinet vers les pays de l'Asie-Pacifique.

Ottawa

Le bureau d'Ottawa de Stikeman Elliott est principalement axé sur le droit administratif et les industries réglementées, et plus particulièrement sur le droit de la concurrence, le droit de la propriété intellectuelle, le commerce international, les marchés publics et les politiques gouvernementales. Le savoir-faire des avocats du bureau d'Ottawa touche principalement les secteurs commerciaux réglementés par le gouvernement fédéral, tels les télécommunications, la radiodiffusion, le transport et l'énergie, ainsi que d'autres domaines tels l'emballage et l'étiquetage qui sont assujettis à aux lois sur les aliments et les produits pharmaceutiques.

Londres

Le bureau de Londres de Stikeman Elliott, qui tire profit de plus de 40 ans d'expérience dans cette ville, est reconnu pour son leadership dans les opérations commerciales internationales, notamment les acquisitions par emprunt, les offres publiques d'achat et les achats d'actions et d'éléments d'actifs. L'équipe de financement des sociétés du bureau de Londres est le principal conseiller d'entreprises canadiennes relativement à l'inscription de titres auprès de la Bourse de Toronto et de l'AIM et est reconnue, depuis plusieurs années, comme l'une des plus éminentes équipes de conseillers internationaux sur les marchés des euro-obligations. Nous avons également été au premier plan lors de l'élaboration d'un cadre législatif pour l'émission d'obligations feuille d'érable au Canada. Nos avocats possèdent un vaste savoir-faire dans l'industrie ainsi qu'une expérience considérable en Afrique dans le secteur minier. Le bureau agit également comme portail pour nos activités en Inde et au Moyen-Orient et celles touchant les fonds souverains. De plus, notre groupe de pratique dans le domaine du capital privé se classe parmi les meilleurs au monde dans le domaine.

New York

Le bureau de New York de Stikeman Elliott possède une vaste expérience dans les opérations commerciales transfrontalières entre le Canada et les États-Unis, plus particulièrement dans les fusions et les acquisitions, le financement d'entreprises, le droit bancaire et le financement structuré. Les avocats du bureau de New York offrent aux sociétés, aux courtiers, aux conseillers, aux banques et aux fonds des États-Unis des conseils en droit canadien en ce qui a trait aux acquisitions transfrontalières, aux investissements, au droit bancaire, aux valeurs mobilières et aux questions de réglementation.

Sydney

Le bureau de Sydney de Stikeman Elliott, l'un des centres de liaison de notre pratique pluri-gouvernementale en Asie-Pacifique, se concentre sur les valeurs mobilières et les fusions et acquisitions, plus particulièrement du côté du droit minier, des fusions et acquisitions transfrontalières, du développement d'infrastructures et du financement de projets.

Asie

Stikeman Elliott participe régulièrement à des opérations avec des clients des pays d'Asie, notamment l'Inde, la Chine, Hong Kong, la Thaïlande et le Moyen-Orient. Comme le Canada est devenu la cible d'une Asie en pleine croissance et une source importante de capital, le cabinet, par l'intermédiaire de ses bureaux au Canada et à Sydney, fournit des conseils en ce qui concerne de nombreuses opérations importantes émanant d'Asie et visant le Canada, ainsi que dans le cadre d'investissements canadiens en Asie. Le cabinet est particulièrement bien en vue dans les opérations du secteur des ressources et participe à une grande partie des premiers appels publics à l'épargne issus de l'Asie et qui visent des placements au Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre groupe du droit de l'énergie, veuillez communiquer avec :

MONTRÉAL

Erik Richer La Flèche
ericherlafleche@stikeman.com

Jean Carrier
jcarrier@stikeman.com

TORONTO

Eric Bremermann
ebremermann@stikeman.com

James W. Harbell
jharbell@stikeman.com

Brenda Hebert
bhebert@stikeman.com

Jason Kroft
jkroft@stikeman.com

Glenn Zacher
gzacher@stikeman.com

OTTAWA

Gregory Kane c.r.
gkane@stikeman.com

Susan Hutton
shutton@stikeman.com

CALGARY

Lou A. Cusano
lcusano@stikeman.com

G. Frederick Erickson
ferickson@stikeman.com

Christopher W. Nixon
cnixon@stikeman.com

VANCOUVER

Michael S. Allen
mallen@stikeman.com

Scott Perrin
sperrin@stikeman.com

NEW YORK

Kenneth G. Ottenbreit
kottenbreit@stikeman.com

LONDRES

Derek N. Linfield
dlinfield@stikeman.com

SYDNEY

Brian G. Hansen
bhansen@stikeman.com

 Suivez-nous à l'adresse @stikemanelliott

VISITEZ NOTRE BLOGUE SUR LE DROIT DE L'ÉNERGIE

www.**CanadianEnergyLaw.com**

Le site de blogue en droit de l'énergie de Stikeman Elliott offre de l'information pratique et d'actualité sur des nouvelles importantes dans les domaines de l'énergie touchant le pétrole et le gaz, l'électricité et l'énergie renouvelable, y compris :

- les ententes commerciales;
- les mises à jour des lois et de la réglementation;
- les ententes de financement;
- les projets de construction de centrales, d'usines et d'autres infrastructures;
- les projets touchant les changements climatiques et l'échange de droits d'émission; et
- le marketing, la mise en marché et les questions connexes.

Visitez le site de blogue pour vous y inscrire.